

PLAN OPÉRATIONNEL COVID – LOCATAIRE GLACE

GROUPE EXTERNES

Nombre maximal du groupe : 50 (Entraîneurs(es) inclus(es))



Nom du groupe _____

Personne contact _____

Numéro de téléphone _____

Courriel _____

PRÉAMBULE

L'Université de Moncton suit les directives de l'Agence de la santé publique du Canada et du Bureau de la médecine-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick. Voici donc les mesures que nous prenons pour protéger nos employés, continuer d'assurer le niveau de services à nos utilisateurs ainsi que de permettre de réduire la courbe de propagation du virus. Ces mesures sont basées sur les informations que nous avons présentement. Il est possible qu'elles changent si la situation continue d'évoluer.

RESPONSABILITÉS

Notre responsabilité est d'offrir des installations sécuritaires aux utilisateurs. Notre responsabilité comme employeur est de s'assurer que nos employés demeurent en santé pour offrir les services aux utilisateurs. Nos décisions sont donc prises en prenant en considération ces responsabilités. L'objectif de ces mesures est que le taux d'absentéisme de nos employés demeure relativement bas pour nous permettre de continuer à offrir les services à nos utilisateurs.

RÉDUIRE LA PROPAGATION DU VIRUS

Voici les mesures suggérées par le Bureau de la médecine-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick pour réduire les possibilités de propagation.

- Se laver souvent les mains.
- Tousser et éternuer dans le coude.
- Éviter de toucher ses yeux, son nez et sa bouche avec les mains.
- Rester à la maison si on est malade.
- Éviter tout contact avec une personne malade.

Source:

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoires/coronavirus/se-protger-er-protger-les-autres.html

PORT DU MASQUE

Le port d'un masque ou couvre-visage est obligatoire à l'intérieur de l'Aréna J.-Louis-Lévesque. Le port du masque est également obligatoire dans les vestiaires. Il sera possible de l'enlever lors de la dernière étape d'habillement pour certains sports, par exemple, lorsque le participant met son casque protecteur et/ou avant de sortir du vestiaire quand il se dirige vers la glace.

Quant aux masques de type N95 ou chirurgical, ils doivent être réservés à l'usage des travailleurs de la santé et autre personne qui prennent soin de patients infectés par la COVID-19 dans les hôpitaux et les établissements fermés où il y a des éclosions.

Pour plus de renseignements sur le masque, vous pouvez consulter la section Réponses aux questions sur la COVID-19 du www.gnb.ca/coronavirus

COLLECTE DE RENSEIGNEMENT

En vertu de l'arrêté obligatoire (lié à la COVID-19) pris par le ministère de la Sécurité publique au titre de la Loi sur les mesures d'urgence, nous sommes tenus de vous demander :

- Le prénom et le nom de famille ainsi que le numéro de téléphone ou adresse courriel de chaque participant attiré à une location.
- Les renseignements seront gardés dans un endroit sûr en tout temps et pourront seulement être partagé avec les officiels de la Santé Publique.
- Le responsable de la location devra nous fournir une liste à jour de tous les participants et accompagnateurs avant le début de la location. SVP remplir l'Annexe B pour chaque location de glace et la remettre au préposé de l'aréna (local 112) ou d'envoyer une liste par courriel à philippe.poirier@umoncton.ca.

PROTOCOLE VISANT LE DÉPISTAGE

- Le dépistage passif est la méthode utilisée à l'Aréna J.-Louis-Lévesque.
- Le questionnaire COVID établi par la Santé publique du Nouveau-Brunswick sert de guide pour les utilisateurs afin de le réviser à la maison avant tout déplacement dans un espace public. Les utilisateurs ont accès à le relire et quiconque répondra oui à l'une des questions doit quitter les lieux sans délai. * Voir Annexe A
- Le locataire est responsable de garder une liste de présence à jour pour tous les participants et accompagnateurs qui seront à l'intérieur de l'aréna durant la réservation et pour chacune des réservations.
- En entrant dans l'aréna, chaque participant doit se désinfecter les mains. Le désinfectant à main est fourni par le locataire du groupe, ou le participant apporte le sien de chez lui. Le désinfectant à main doit être disponible en tout temps pour les participants et visiteurs durant l'activité.
- Une personne qui développe soudainement des symptômes liés au COVID doit placer un masque immédiatement, et quitter les lieux. Cette personne devrait contacter le 811 immédiatement.

DÉPLACEMENTS INTÉRIEURS

- Afin d'assurer que les clients et les employés circulent en toute sécurité dans le bâtiment, un plan directionnel a été établi. Voir annexe C pour le plan de circulation.
- Désignation d'une entrée (porte 111-C) et d'une sortie (porte 101-C) séparées.
- Une toilette publique sera accessible pour tous les utilisateurs de l'aréna au local 105.
- Pour les groupes d'âges mineurs, deux (2) parents/accompagnateurs par joueur (enfant) qui participe seront alloués comme spectateur dans l'aréna. Ils devront se placer en haut des estrades en arrière des rails (debout). Le masque sera obligatoire en tout temps. Ils devront entrer dans l'aréna seulement au début de l'évènement et quitter aussitôt que possible à la fin.

ACCÈS AUX VESTIAIRES

- Les participants ont accès au vestiaire seulement 20 minutes avant la location. Les groupes d'âges adultes (15 ans et plus) ont la permission de s'habiller à l'aréna. Les groupes d'âges mineurs doivent encore s'habiller à la maison et doivent utiliser les vestiaires pour mettre gants, casque et patins.
- Puisque la distanciation n'est pas possible dans les vestiaires, le port du masque est obligatoire jusqu'à la pose du casque protecteur s'il y a lieu.
- Les douches, toilettes et lavabos dans les vestiaires ne sont présentement pas accessibles aux utilisateurs.
- Les participants doivent sortir au plus tard 10 minutes après leur séance.

DISTANCIATION PHYSIQUE DU GROUPE

Avant la partie :

- Les groupes d'utilisateurs ne seront autorisés à entrer dans le bâtiment que 20 minutes avant leur réservation.
- Les bouteilles d'eau doivent être remplies à la maison et chaque joueur doit avoir sa propre bouteille.
- Encouragez vos participants à apporter avec eux une bouteille de désinfectant à mains.
- Aucun rassemblement ne se fait dans le bâtiment.

Durant la partie:

- Il n'y aura pas de contact physique sur la glace;
- Aucune mise en échec ou bagarre ne sera permise;
- Il n'y aura aucun rassemblement autour du gardien ou pour célébrer un but;
- La poignée de main à la fin du match ne sera pas autorisée;
- Aucune mise-au-jeu. Le début du jeu se fera à partir de l'arrière du filet de l'équipe qui gagne le "coin flip";
- Aucun partage de bouteilles d'eau sera toléré.;
- Les joueurs devront s'abstenir de cracher en tout temps (glace ou banc);
- Les joueurs devront s'abstenir de se toucher le visage pendant l'activité. Les serviettes ne seront pas autorisées sur le banc;

Après la partie :

- La distanciation physique devra être respecté par tous les joueurs. Aucun rassemblement avant le match ni après;
- Maximum de 10 minutes dans l'aréna ;
- Les participants doivent utiliser la sortie désignée.
- Aucun rassemblement dans le stationnement

STATIONNEMENT

- Le stationnement doit être libéré toute suite après la fin de votre réservation.
- Aucun regroupement dans le stationnement est permis après la fin de la location de glace

PROCÉDURE DE RÉSERVATION

Tout groupe intéressé à utiliser l'installation doit signer le plan opérationnel fourni par l'Université de Moncton au moment de la réservation. Le/la préposé(e) aux réservations enverra une copie du plan à être signé. Le locataire sera responsable de suivre les règlements établis dans le plan opérationnel et partager les informations fournies dans le plan à tous ses participants.

CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT

La location d'une installation récréative est un privilège, le non-respect des règles peut entraîner à une suspension d'accès à réserver.

La responsabilité de s'informer des nouvelles mesures de contrôles et procédures demeure avec les divers organismes et ces mesures changent d'un moment à l'autre.

Responsable du groupe

Date

Université de Moncton

Date

ANNEXE A

Les résidents des provinces de l'Atlantique peuvent voyager dans les quatre provinces sans avoir besoin de s'isoler. Les résidents des provinces atlantiques qui entrent au NB après un séjour d'une journée (sans nuitée) dans l'une des régions du Québec suivantes ne sont pas obligés de s'isoler.

- La municipalité régionale de comté de Témiscouata ;
- La municipalité régionale de comté d'Avignon ;
- La Première Nation de Listuguj

Les Néo-Brunswickois peuvent traverser les frontières interprovinciales vers les autres provinces de l'Atlantique sans avoir besoin de s'isoler à condition qu'ils:

- Ne pas avoir voyagé à l'extérieur des provinces de l'Atlantique pour une raison quelconque, y compris le travail ou des voyages personnels, au cours des 14 derniers jours;
- N'ont pas été en contact avec un cas connu de COVID-19 au cours des 14 derniers jours;
- N'ont pas été invités à s'auto-isoler;
- N'attendent pas les résultats d'un test COVID-19;
- Ne rencontrent pas au moins deux des symptômes suivants:
 - Fièvre supérieure à 38 ° C ou signes de fièvre (tels que des frissons);
 - Une nouvelle toux ou une toux chronique qui s'aggrave;
 - Gorge irritée;
 - Nez qui coule;
 - Mal de crâne;
 - Une nouvelle apparition de fatigue;
 - Une nouvelle apparition de douleurs musculaires;
 - La diarrhée;
 - Perte de goût ou d'odorat; et
 - Chez les enfants, des marques violettes sur les doigts ou les orteils.

Les Canadiens de l'Atlantique pourront se rendre au Nouveau-Brunswick et en revenir sans avoir à s'isoler, mais on leur demandera de fournir une preuve de leur province de résidence. Les visiteurs des autres provinces et territoires du Canada doivent s'isoler pendant 14 jours à leur arrivée et peuvent ensuite voyager dans les provinces Maritimes.

Chaque province de l'Atlantique choisira ses propres processus de santé publique pour suivre et surveiller les personnes qui entrent dans sa province. De plus, chacune des provinces de la bulle atlantique peut avoir des règles distinctes pour les travailleurs de la santé qui traversent les frontières interprovinciales pour leur permettre de gérer leurs besoins en personnel et les pressions au sein de leurs systèmes de santé respectifs.

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/corporate/promo/covid-19/recovery.html>

ANNEXE B

Groupe : _____ Date : _____

Personne contacte : _____ Heure : _____

PRÉNOM	NOM	TÉLÉPHONE ADRESSE COURRIEL (Si Téléphone non disponible)	Accompagnateur #
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
21.			
22.			

ANNEXE C: ENTRÉE ET SORTIE DE L'ARÉNA

